

Monsieur le directeur régional,
copie aux divisions, au délégué inter-régional et à la DG

Toulouse, le 04/04/2024

Objet : Mépris des personnels et violation de la réglementation sur la réorganisation du service de la TTA CAS

Monsieur le directeur régional

Nous venons d'apprendre que les agent·e·s de la TTA-CAS sont informé·e·s (par mail de leur cheffe de service) que « dans le cadre du PLF 2024, une restructuration a été décidée pour « scinder la TTA-CAS » en deux structures. Cette restructuration « offrant des garanties » aux agents du CAS, elles et ils sont invité·e·s à une réunion avec la division RH le 23 avril prochain.

Nous sommes stupéfaits de cette annonce sans qu'aucune information n'ait été donnée aux OS, que soit en CSAL ou de manière informelle.

Lors du CSAL « suppressions d'emplois » du 12 janvier 2024, tirant les conséquences du PLF 2024, il n'y a eu aucune information en ce sens. Ainsi, le Tagerfip communiqué évoquait bien une seule structure, la TTA-CAS.

Vous modifiez donc le Tagerfip de manière autoritaire, affichant ainsi le plus grand mépris pour les personnels et leurs représentant·e·s.

Une telle annonce n'est pas sans conséquences pour les personnels et les missions. Nous vous rappelons que le règlement intérieur qui nous a été imposé prévoit une présentation préalable en CSAL pour les décisions impliquant le « pilotage du service, conséquences sur les missions et les personnels, modalité d'élaboration des périmètres au vu de la réalité des effectifs réels, conséquences sur les régimes indemnitaires ».

De plus, ces questions, et d'autres, détaillées dans deux courriers des personnels de la TTA-CAS en décembre 2023 puis février 2024, n'ont reçu aucune réponse concrète de votre part, et pas de réponse du tout de la DG et du délégué inter-régional. C'est inacceptable à tous les niveaux d'une administration qui vante le « dialogue social » à tout bout de champ !

Dans cette situation de manquement grave au « dialogue social » local et de non-respect des textes réglementaires qui le régissent, nous vous demandons de toute urgence :

- de convoquer immédiatement un CSAL pour évocation de ce projet ;
- de nous fournir dès aujourd'hui tous les éléments d'informations attendus en préalable ;
- de répondre dans les plus brefs délais à la demande d'audience des personnels de la TTA-CAS, tant sur la dimension locale de la mission amende que sur les perspectives nationales à l'étude ou en arbitrage, comme évoqué dans les courriers transmis à la DG et au délégué interrégional.

Nous vous invitons à une réponse les plus rapides tant cette situation est extravagante et caractérise un mépris total des personnels, des organisations syndicales et du fonctionnement des instances.

Pour Solidaires Finances publiques 31, Régis Lagrifoul
Pour CGT Finances publiques 31, Rachel Tisé Brison
Pour FO DGFIP 31, Florence Alvinerie
Pour la CFDT Finances publiques 31, Jean-Jacques Muller